

Les 6 orientations de l'APAJH Gironde 2017-2021

Pour promouvoir la place de chaque
personne vulnérable ou en situation
de handicap dans une société inclusive





PREAMBULE

Dans son Projet Associatif voté lors de l'Assemblée Générale de juillet 2016, l'APAJH de la Gironde affirme ses valeurs fondatrices depuis plus de 45 ans :

- Elle affirme le principe fondamental de la primauté de la personne,
- Elle revendique l'axiome "Égale dignité, égale citoyenneté",
- Elle agit pour la promotion de l'accessibilité universelle afin de garantir à tous le droit commun,
- Elle est attachée aux principes de la laïcité.

L'APAJH de la Gironde promeut une société inclusive pour les enfants et les adultes en situation de handicap mais également pour l'ensemble des personnes qu'elle accompagne. Elle s'engage à mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires à une véritable compensation de leur situation en créant des dispositifs innovants afin de répondre aux mieux à leurs besoins et de contribuer à la réalisation de leur projet de vie.

La volonté d'inclure la personne en situation de handicap ou de vulnérabilité dans le milieu ordinaire, que ce soit pour l'éducation, le travail, le logement ou les loisirs modifie les besoins en matière de capacité des établissements et services médico-sociaux et modifie les modalités d'accompagnement.

Afin de répondre aux défis de demain l'APAJH de la Gironde a défini 6 orientations en cohérence avec les 3 grands axes stratégiques de son Projet Associatif que sont :

- développer l'action de l'association,
- améliorer les prises en charge et accompagnements existants,
- répondre aux défis et besoins nouveaux,

Ces orientations ont pour objectif de permettre la réussite du projet associatif voté lors de l'assemblée générale de juillet 2016.

L'**innovation** est au cœur de ces 6 orientations.

Elle permettra d'adapter et rénover les pratiques d'accompagnement et les modèles institutionnels existants, en les inscrivant dans des démarches de création de **dispositifs** privilégiant le "hors les murs", dynamisé par des modèles d'organisation de type **plateforme territoriale de services**.

L'objectif est l'accès aux services de droit commun par des accompagnements inclusifs. L'accompagnement doit changer de paradigme, pour passer d'une logique de place vers une logique de parcours.



Orientation n°1 : La scolarisation et l'inclusion sociale des jeunes



Dès sa création l'APAJH de la Gironde a mis l'accent sur l'intégration scolaire ; droit reconnu par la loi de 2005, l'APAJH de la Gironde a toujours été au centre du système pour la scolarisation des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers.

Le défi de demain est de **passer de la logique d'intégration à la logique d'inclusion** des jeunes dans le milieu ordinaire. Il s'agit de développer l'inclusion scolaire mais également l'inclusion sociale des jeunes afin d'éviter l'institutionnalisation systématique et favoriser l'accès aux services de droits communs. Il s'agit donc d'accompagner l'environnement ordinaire à inclure dans son environnement les jeunes en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

L'accompagnement doit alors s'inscrire dans une logique de parcours pour les élèves, permettant par principe de les maintenir dans le milieu ordinaire de scolarisation. Il est par conséquent impératif de développer la collaboration entre les professionnels de l'APAJH Gironde et ceux des services de l'Education Nationale.

Egalement, l'APAJH souhaite améliorer la gestion de l'avancée en âge des enfants en institution et diminuer le nombre de jeunes en situation d'amendement Creton, qui reste un sujet sensible en particulier pour ceux présentant des formes de handicap sévère.

L'APAJH Gironde a identifié 5 objectifs stratégiques :



Objectif stratégique 1 : Faciliter l'accès à la scolarité pour l'ensemble des enfants accueillis

- En défendant la scolarisation de tous les enfants quelles que soient la nature et la lourdeur de leur handicap, par l'installation d'unités d'enseignement dans les établissements accueillant des enfants avec des handicaps sévères,
- En promouvant des pédagogies alternatives pour permettre une meilleure adaptation de l'enseignement aux difficultés de chaque enfant,
- En privilégiant la scolarité en milieu ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, par des parcours partagés et adaptés, entre l'école et l'établissement,
- En développant une coopération renforcée avec les services de l'éducation nationale, au bénéfice des enfants que l'association accompagne.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir les solutions "hors les murs" et ainsi permettre de désinstitutionnaliser une partie de l'accompagnement éducatif et scolaire des jeunes

- En promouvant l'inclusion scolaire, en innovant et en créant des dispositifs passerelles entre l'école ordinaire et les établissements médico-sociaux gérés par l'association : par la création d'unités d'enseignement externalisées en école maternelle, primaire, en collège en segpa et en lycée professionnel,
- En proposant à l'ARS la transformation de places d'IME, d'IEM en SESSAD,
- En renforçant l'action éducative pour favoriser le développement des habiletés et des autonomies,
- En officialisant le dispositif ITEP de l'établissement d'Artigues qui a créé le SAPEI et ainsi permettre une scolarisation à temps plein des jeunes dans le cadre de parcours adaptés,
- En créant des antennes pour l'IME de Lussac et ainsi en installant l'établissement dans les petites villes du libournais, à partir de petites unités éducatives et permettre ainsi de rapprocher l'accompagnement de l'enfant de son environnement social.



Objectif stratégique 3 : S'engager dans l'accompagnement à la scolarisation des enfants et adolescents avec autisme et DYS

- Les établissements et services de l'APAJH 33 accompagnent déjà de nombreux enfants et adolescents porteurs de ces troubles, l'association doit donc renforcer la professionnalisation et la spécialisation des interventions auprès de ce public,
- Elle doit s'associer avec les services de l'Education Nationale pour favoriser l'aménagement pédagogique spécifique de ces enfants que ce soit pour les enfants suivis en CMPP, en SESSAD en IME ou en ITEP.

Objectif stratégique 4 : Promouvoir la coéducation

- En favorisant l'alliance parentale, et permettre ainsi de concilier l'expertise des familles et des professionnels dans l'accompagnement des enfants,
- En développant, dès que de besoin, la guidance parentale.

Objectif stratégique 5 : Accompagner les jeunes en situation d'amendement Creton

- En sensibilisant le plus tôt possible les familles à la préparation de l'arrivée vers l'âge adulte et en leur proposant de véritables plans d'action pour organiser le mieux possible la sortie de leur enfant,
- En militant auprès des autorités de tutelle pour la création de places nouvelles,
- En créant un service de coordonnateur de parcours et de cas complexe, externe aux établissements, pour renforcer la recherche de solution.



Orientation n°2 - La professionnalisation et l'insertion professionnelle



L'accès au travail est une des déclinaisons de l'axe 3 "Répondre aux défis et besoins nouveaux" du Projet Associatif.

Pour une personne en situation de handicap, l'exercice d'une activité professionnelle représente un facteur important, d'autonomie et de reconnaissance au sein de sa famille et de son environnement social.

L'APAJH de la Gironde souhaite, en cohérence avec les principes d'une société inclusive, s'inscrire dans une véritable inclusion professionnelle, c'est-à-dire une insertion réussie de la personne en situation de handicap dans un environnement professionnel adapté et préparé.

Elle souhaite proposer des dispositifs de professionnalisation dans ses établissements et ses services d'emploi accompagné visant la sécurisation sur le long terme du parcours professionnel des personnes qui souhaitent ou travaillent déjà en milieu ordinaire avec une logique de parcours.

À cette fin l'Association se fixe 2 objectifs stratégiques déclinés en engagements principalement articulés autour de la création d'une plateforme d'insertion professionnelle.



Objectif stratégique 1 : Promouvoir les dynamiques de parcours pour les jeunes et les adultes en situation de handicap ou bénéficiant d'une mesure de protection ou d'une MASP

- En déployant la plateforme d'insertion professionnelle sur les territoires du Libournais et de Bordeaux métropole. Le dispositif "emploi accompagné" doit permettre ainsi d'accompagner les personnes, dans leurs parcours vers l'emploi en milieu ordinaire ou vers une formation qualifiante,
- En promouvant le rapprochement avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique,
- En créant des SESSAD Pro par redéploiement de places d'IME ou IEM, afin d'accompagner les jeunes vers l'apprentissage, ou vers la formation qualifiante, et l'emploi,
- En favorisant la reconnaissance des compétences des apprentissages par un accompagnement des jeunes et des adultes aux démarches de VAE ou de RAE.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir au sein des établissements de l'APAJH Gironde une nouvelle dynamique d'insertion vers le milieu ordinaire de travail :

- En créant des places d'ESAT "hors murs" au sein des deux établissements, pour permettre à certains travailleurs par un détachement individuel d'accéder à un emploi durable en milieu ordinaire de travail,
- En créant de nouveaux ateliers "hors les murs" permettant ainsi d'organiser des conditions de travail, de production et de commercialisation, proches du milieu ordinaire et préparer la professionnalisation et l'insertion des personnes,
- En créant une culture de l'insertion au sein des établissements en y créant dans chacun une fonction de chargé d'insertion.



Orientation n°3 - L'insertion par le logement et la participation citoyenne



Dans son axe 3 "Répondre aux défis et besoins nouveaux" le Projet Associatif décline le droit au logement.

L'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap impliquent le développement de l'accès au logement en milieu ordinaire. Mais il n'est pas toujours facile pour les personnes les plus vulnérables dont les ressources financières sont souvent très modestes de pouvoir y accéder. L'APAJH de la Gironde souhaite jouer un rôle de facilitateur pour les situations complexes.

Elle souhaite également proposer des solutions innovantes et adaptées afin de limiter l'institutionnalisation systématique tout en soulageant les familles y compris pour les personnes dont la lourdeur du handicap ne permet pas la vie en totale autonomie.

Par ailleurs, en parallèle des dispositifs de logements autonomes, l'association accorde une vigilance particulière à l'isolement social sous-jacent parfois à la vie dans un logement individuel.

Pour répondre aux besoins identifiés, l'APAJH s'engage à travers 4 objectifs stratégiques :



Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'accès aux logements en autonomie des personnes handicapées et/ou bénéficiant d'une mesure de protection ou d'une MASP :

- En développant et en structurant le service d'intermédiation locative de l'APAJH Gironde "logement pour tous", qui facilitera l'accès au logement individuel,
- en développant les partenariats avec les bailleurs sociaux afin de créer des raccourcis pour faciliter l'obtention de ces logements.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir l'accès au logement dans la cité pour tous

- En créant des habitats regroupés "studios individuels" (ou en petits collectifs) permettant à des personnes peu autonomes nécessitant un accompagnement renforcé par un service à domicile et avec l'aide d'une PCH mutualisée, d'accéder à un habitat dans la ville.
Ces dispositifs innovants pourront être organisés autour des établissements existants favorisant ainsi les logiques de parcours, et le modèle "établissement : pôle ressource",
- En créant des maisons collectives médicalisées, installées dans la cité, et gérées par une maison d'accueil spécialisée permettant, à des personnes plus lourdement handicapées de bénéficier grâce à la coordination de la MAS, de différents services prestataires, d'un logement "hors les murs".

Objectif stratégique 3 : Promouvoir la vie à domicile pour tous :

- En développant la polyvalence des publics accompagnés par les services d'aide et de soin à domicile de l'APAJH Gironde, en ouvrant son activité auprès des personnes avec handicap ou aux bénéficiaires du Service Mandataire Judiciaire,
- En développant les partenariats avec les services d'aide à domicile dans les différents territoires de Gironde.



Objectif stratégique 4 : Promouvoir la participation citoyenne des personnes accompagnées et leur inclusion dans la cité

- En créant des groupes d'entraide mutuelle, qui permettront aux personnes en situation de handicap de partager des temps de loisirs et de divertissements, dans un cadre participatif et d'autodétermination.
L'APAJH Gironde serait l'association marraine des différents GEM permettant une surveillance de leur bon fonctionnement,
- En poursuivant le développement des SAVS et créer un SAMSAH, dans le but de les ouvrir à tous les handicaps. Tous les publics pourraient ainsi bénéficier de parcours dans la "ville",
- En promouvant la participation citoyenne des personnes en situation de handicap ou accompagnées par le service mandataire judiciaire en développant des activités d'utilité sociale (boutique solidaire, participation à des activités humanitaires ou de solidarité),
- En développant l'accès des personnes aux activités culturelles ou sportives proposées par les acteurs de la ville (association, services municipaux ...), dans une logique d'inclusion.



Orientation n°4 - L'accompagnement de tous les handicaps



L'APAJH de la Gironde a toujours accompagné tous les types de handicap.

Depuis plusieurs années, les politiques publiques mettent en avant, le manque évident de solution pour les personnes avec autisme et TSA, enfants avec des troubles Dys ou des personnes avec un handicap psychique. L'Etat et ses agences régionales de santé ont fait de l'accompagnement de ces "nouveaux publics", des priorités de santé.

Les établissements et services de l'APAJH Gironde, au gré des admissions, accompagnent depuis quelques années ces personnes. Elle souhaite donc être force de proposition, avec des solutions innovantes et adaptées à ce public. Elle souhaite dynamiser les parcours, ouvrir les champs des possibles, et favoriser prioritairement les solutions de droit commun plutôt que systématiser le choix de solutions institutionnelles. Pour cela, il est indispensable de repérer et aider au diagnostic de ce public de façon précoce.

L'APAJH Gironde possède également une expertise particulière sur le handicap moteur et le polyhandicap. Elle souhaite donc légitimement apporter un éclairage nouveau en proposant une approche innovante avec une logique de parcours par la création de plateformes spécifiques.

L'Association doit, par ailleurs, comme elle le précise dans son Projet Associatif, être une force de persuasion auprès des autorités et militer pour la création de places nouvelles en MAS et en FAM qui font à l'évidence défaut.

Les publics ayant un handicap très sévère doivent pouvoir bénéficier au sein des établissements ou à partir de toute forme d'accompagnement adapté, des lieux d'accueil temporaire, permettant d'offrir aux familles, aux aidants des temps de **répit**.

5 objectifs stratégiques dessinent la trajectoire que souhaite prendre l'APAJH de la Gironde pour accompagner tous les publics



Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'accompagnement des personnes avec autisme-TSA :

- En faisant reconnaître dans les arrêtés d'autorisation des établissements et services (IME, ITEP, SESSAD, ESAT, MAS, foyer) la spécialisation de ces accompagnements,
- En ouvrant les CMPP sur le diagnostic de l'autisme et TSA,
- En professionnalisant les compétences des personnels par la formation et la supervision,
- En assurant des accompagnements structurés, répondant aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et de l'ANESM,
- En développant les coopérations avec les acteurs spécialisés dont le CRA,
- En proposant à l'ARS de créer des places de MAS par extension non importante,
- En développant une offre de répit en créant des places d'accueil temporaire en MAS,
- En dynamisant les parcours et en soutenant les aidants par l'intervention de coordonnateurs de parcours et de cas complexes,
- En sollicitant les crédits du plan régional autisme pour renforcer les compétences des structures spécialisées et tendre vers l'expertise.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir l'accompagnement des enfants avec des troubles DYS :

- En renforçant la connaissance de ces troubles auprès des personnels et en développant la formation professionnelle,
- En ouvrant les CMPP sur le diagnostic précoce des troubles DYS,
- En spécialisant quelques places de SESSAD pour l'accompagnement des enfants,
- En développant les coopérations avec les acteurs spécialisés en particulier le centre de référence des troubles du langage et des apprentissages.



Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'accompagnement de personnes avec un handicap psychique

- En favorisant leur insertion sociale et professionnelle en renforçant l'expertise des accompagnements existants en particulier en ESAT et en SAVS mais également en créant et en développant des dispositifs nouveaux comme les groupes d'entraide mutuelle, ou l'intermédiation locative avec la structuration du service "logement pour tous",
- En développant l'expertise du SMJ dans l'accompagnement de ce public,
- En assurant des formations aux professionnels afin d'adapter l'accompagnement à ce public.
- En participant en lien avec les services de santé mentale, au parcours de réhabilitation psychosociale des bénéficiaires.

Objectif stratégique 4 : Créer une plateforme "handicap moteur", rassemblant un ensemble d'établissements, de services ou de dispositifs pour enfants et adultes permettant de dynamiser les parcours des personnes tout au long de leur vie

- En poursuivant la création de places de SESSAD déficient moteur, afin de continuer la promotion de l'inclusion scolaire de ces jeunes,
- En créant des places de sessad-pro, par un accompagnement spécifique, qui permettront l'accès de certains jeunes aux formations professionnelles par alternance, et à l'emploi,
- En proposant à l'ARS une offre de répit pour les parents de jeunes au sein de l'IEM sur les places disponibles les week-ends et les vacances,
- En développant un certain nombre de dispositifs innovants insérés dans la ville afin de permettre l'accès à une vie autonome pour ces adultes que ce soit pour le logement en autonomie, pour la vie sociale,
- En médicalisant des places de l'accueil de jour de Pessac, par la création ou la transformation, ouvrant des solutions d'accompagnement en journée, avec un maintien à domicile,
- En militant pour la création de places de FAM ou de MAS "handicap moteur" supplémentaires en Gironde,
- En développant une offre de séjour de vacances adaptées au sein de l'APAJH Gironde (villa d'Andernos) ou en coopération,
- En dynamisant les parcours et en soutenant les aidants par l'intervention de coordonnateurs de parcours et cas complexes.



Objectif stratégique 5 : Créer une plateforme “polyhandicap”, rassemblant un ensemble d’établissements et services pour enfants et adultes permettant de dynamiser les parcours de ces personnes tout au long de leur vie

- En développant une offre dynamisée pour les enfants les plus jeunes, par la création de places de SESSAD polyhandicap, permettant un accompagnement au domicile de l’enfant et de sa famille,
- En structurant et en développant à l’intérieur de l’EEAP l’Archipel un jardin d’enfant spécialisé pour les moins de 10 ans, en lien avec une crèche et une école maternelle pour les tous petits, pour mieux adapter l’offre éducative à ces jeunes, par une extension non importante,
- En proposant à l’ARS une offre de répit pour les parents au sein de l’EEAP l’Archipel sur les places disponibles les week-ends et les vacances,
- En proposant à l’ARS la création de places de MAS polyhandicap par une extension non importante, et la création de places d’accueil temporaire en MAS pour offrir aux familles de personnes polyhandicapées adultes, un droit au répit,
- En développant une offre de séjour de vacances adaptées au sein de l’APAJH Gironde (villa d’Andernos) ou en coopération.
- En dynamisant les parcours et en soutenant les aidants par l’intervention de coordonnateurs de parcours et cas complexes.



Orientation n° 5 - L'accompagnement du vieillissement des personnes



Abordé dans l'axe 3 de son Projet Associatif, l'APAJH de la Gironde constate l'avancée en âge des personnes accompagnées. C'est une donnée démographique générale. Elle traduit à la fois les progrès de l'accompagnement des personnes et de la médecine.

Pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, elle se traduit par deux problématiques : l'arrivée à l'âge adulte et le vieillissement.

L'APAJH souhaite aborder cette double problématique en se fixant 2 objectifs stratégiques. Le premier avec le prisme de la prévention de la perte d'autonomie, et le second sous le prisme de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes n'ayant plus ou peu d'autonomie.



Objectif stratégique 1 : Améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes :

- En améliorant la connaissance des phénomènes du vieillissement des personnes en situation de handicap, en se dotant d'indicateurs et d'outils d'analyse et d'observation,
- En professionnalisant les interventions des personnels au sein des services d'aides et de soins à domicile mais également en établissement par la formation professionnelle,
- En prévenant les risques de perte d'autonomie, des personnes âgées comme des personnes handicapées,
- En favorisant le maintien au domicile des personnes âgées ou handicapées vieillissantes,
- En structurant les partenariats avec les services à domicile, les services de santé de ville comme hospitalier, des territoires pour mieux appréhender les parcours de soin,
- En accompagnant les travailleurs d'ESAT dans leur fin de carrière professionnelle et leur préparation à la retraite.

Objectif stratégique 2 : Innover dans le champ de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes :

- En créant des dispositifs nouveaux, comme l'accueil de jour Alzheimer à Pessac, qui accueille actuellement essentiellement des personnes âgées mais dont l'objectif est de faire bénéficier l'expertise du plateau technique actuel à des personnes handicapées c'est-à-dire des personnes jeunes de 50 ans ou des personnes avec une trisomie 21, touchées par cette maladie,
- En favorisant les doubles prises en charge PA/PH, en défendant par exemple le projet du foyer Marc Bœuf pour ses résidents handicapés de + de 60 ans qui présentent une dépendance. Ceux-ci seraient hébergés à l'Ehpad voisin et accueillis au foyer à l'accueil de jour.



Orientation n°6 – Développement de l'action de l'APAJH Gironde dans les territoires de Gironde.

L'APAJH Gironde, association départementale est principalement implantée sur Bordeaux métropole et le Libournais. Depuis quelques années, elle a su investir deux nouveaux territoires : le Médoc et le territoire du Bassin d'Arcachon.

Les logiques de territoires sont aujourd'hui au cœur des politiques publiques en particulier en matière de santé ou d'action sociale. L'objectif est d'offrir aux bénéficiaires les services éducatifs, d'accompagnement ou de soin dans les espaces de vie des personnes et leur éviter des déplacements quotidiens pour rencontrer leurs interlocuteurs.

L'objectif également est d'apporter des accompagnements inclusifs dans les espaces de vie des personnes

En changeant de paradigme, c'est le service qui se déplace vers les bénéficiaires.

Le Département de la Gironde a par exemple décidé de négocier avec les acteurs spécialisés de l'aide à domicile, des CPOM territoriaux.

L'APAJH Gironde doit poursuivre son développement sur ces deux nouveaux territoires, Médoc et Bassin d'Arcachon, et consolider sa présence sur les deux territoires d'intervention historiques Bordeaux et Libournais.

Les politiques de territoires doivent s'accompagner de deux axes d'intervention afin de s'inscrire complètement dans ces nouvelles dynamiques locales : la coopération entre les acteurs locaux et la capacité à produire des diagnostics de territoires permettant de construire des réponses adaptées aux besoins locaux et permettre de porter des parcours d'accompagnement inscrits dans les espaces de vie des personnes.



Objectif stratégique 1 : Poursuivre le déploiement de l'action dans le libournais et Bordeaux métropole :

- En participant aux futurs contrats locaux de santé de Bordeaux métropole en lien avec les collectivités, l'ARS et les partenaires spécialisés, qui permettra d'inscrire les futures actions et projets de l'APAJH Gironde dans les futurs schémas,
- En déployant des dispositifs innovants d'accompagnement favorisant l'inclusion, dans les villes de chaque territoire,
- En investissant le secteur de Sainte-Foy La Grande, territoire excentré du Libournais en y installant par exemple une antenne de l'IME de Lussac,
- En investissant davantage la ville de Libourne, en y installant la future plateforme d'insertion qui accueillera le dispositif emploi accompagné, une antenne du SAVS de St-Seurin, le futur Sessad-pro et un appartement d'application de l'IME ...
- En nouant des relations de coopération avec les acteurs de proximité.

Objectif stratégique 2 : Renforcer la présence de l'association dans le territoire du Médoc et du Bassin d'Arcachon

- En ouvrant des antennes des services de l'APAJH Gironde : création d'une antenne du CMPP du Teich à Andernos, et une du CMPP de Bordeaux dans le Médoc,
- En créant des antennes du Service mandataire judiciaire sur le sud du Bassin d'Arcachon et sur le secteur sud du Médoc près du Bassin d'Arcachon,
- En créant à terme une nouvelle antenne du SESSAD déficient moteur sur le Bassin d'Arcachon,
- En nouant des relations de coopération avec les acteurs de proximité.



Objectif stratégique 3 : Investir des nouveaux territoires : Blayais et Langonnais

- En étudiant les offres de coopération avec des acteurs locaux,
- En projetant l'ouverture d'antennes de CMPP.

Objectif stratégique 4 : Etablir un diagnostic territorial :

- A partir des futures plateformes et des établissements, l'APAJH Gironde avec le soutien d'organismes de formation réalisera des diagnostics afin de mieux connaître les besoins d'accompagnement et l'offre existante, et de mieux définir les futurs projets.



APAJH Gironde – 272 Boulevard du Président Wilson
CS 11953 – 33076 BORDEAUX Cedex